
Don du citoyen Vuillence, qui offre, pour les frais de la guerre, la liquidation de deux maîtrises, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Vuillence, qui offre, pour les frais de la guerre, la liquidation de deux maîtrises, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20382_t1_0306_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

faisait entendre, et l'audace des conjurés allait jusqu'à concevoir la folle espérance, qu'après cinq ans de travaux et de peines pour la conquête de ses droits, le peuple français courberait la tête sous le glaive des tyrans.

Vos comités de salut public et de sûreté générale ont découvert la trame ourdie par les ennemis de la révolution ; ils vous les ont dénoncés ; vous avez provoqué contre eux le supplice des traîtres, vous avez encore une fois sauvé la République.

Mais cette conspiration avait une infinité de branches, elle était concertée avec le cabinet de l'Europe, et ceux dont l'infame politique conspire notre destruction, se flattant de voir la liberté publique expirer avec ses défenseurs. Des conciliabules se formaient dans l'intérieur et leurs chefs répandaient le poison de l'aristocratie jusque dans les assemblées populaires. Un plus grand danger nous menaçait ; nos armées corrompues, dépopularisées, le système de relation entre les puissances coalisées et les ennemis de l'intérieur se réalisaient et la liberté échappait aux français lors même que son aurore annonçait les plus beaux jours.

Votre active vigilance a prévenu les maux de la patrie ; votre énergie républicaine a confondu l'audace des conspirateurs ; vous leur avez fait déposer les poignards de la tyrannie, et le glaive de la loi est suspendu sur leurs têtes. Grâce vous soient rendues, citoyens représentans, les républiques adulatrices vous eussent décerné des triomphes ; elles eussent élevé des autels aux frères montagnards, qui soutiennent avec tant de courage et de constance l'édifice de la révolution ; mais simple dans nos mœurs républicaines par principes, ce sont les vertus publiques du département de l'Yonne qu'au nom de nos administrés nous ambitionnons d'offrir à nos représentans, comme la récompense de leurs efforts et de leurs sacrifices ».

MONNEL (présid.), PANVASSE (secrét.).

4

Gratien Vuillence offre, pour les frais de la guerre, la liquidation de deux maîtrises (1).

5

La commune de Verneuil, la municipalité de Juignac, la commune de Sennecey, font passer l'énumération des marcs d'argenterie qu'elles envoient à la monnaie (2).

a

Le Conseil général de la commune de Verneuil envoie les dépouilles du fanatisme, montantes à 58 marcs d'argenterie et 32 marcs de vermeil (3). Cette commune demande à être autorisée d'employer au soulagement des pauvres les autres effets de la dite église (4).

- (1) P.V., XXXIV, 81. B⁴ⁿ, 5 germ. (1^o suppl¹).
- (2) P.V., XXXIV, 81.
- (3) C. Eg., n° 585 ; J. Sablier, n° 1217.
- (4) B⁴ⁿ, 8 germ. (2^o suppl¹).

b

La municipalité de Juignac annonce qu'elle a déposé au district de Barbezieux l'argenterie de son église, pesant 6 marcs 6 onces ; elle a fait transporter au même lieu toutes les matières métalliques provenant de cette église, pour la fabrication des canons (1).

c

La commune de Sennecey, district de Chalon-sur-Saône, offre à la patrie une somme de 1487 liv. 4 s. Elle envoie au district de Chalon 1844 livres de métal de cloche, 323 livres de cuivre, 150 livres de fer, 5 livres d'étain ; plus 25 marcs 2 onces d'argenterie, 9 marcs 2 onces de galons d'or, 1 marc de galons d'argent ; et pour nos frères d'armes, 55 couvertures, 15 draps, 215 chemises, 30 paires de bas, 41 paires de souliers, 2 gilets, 1 habit, une paire de coutil (2).

6

Le citoyen Desvignes, de la commune de Villiers, district de Villefranche, fait don de 600 livres à la nation (3) pour deux trimestres qui lui sont dus par le département de la Loire, et de 1000 liv. qui lui sont dues annuellement pour le traitement qui a été fixé à chaque prêtre démissionnaire (4).

7

L'agent national du district d'Altkirch dit que tous ses concitoyens sont fortement prononcés pour la République (5)

[Altkirch, 18 vent. II] (6).

« Représentants du peuple,

Le vœu de mes concitoyens se prononce tous les jours plus fortement pour la République. S'ils ne parlent pas beaucoup, c'est qu'ils agissent. Vous avez demandé du salpêtre, l'agent pour l'exploitation dans ce district en a déjà livré un chariot dans le dépôt de l'agence des poudres et salpêtre dans le département.

La vente des biens des émigrés se fait avec le même soin, une portion estimée 2801 liv. vient d'être vendue à 15 599 liv.

Que les ennemis de la République tremblent, les élémens se réunissent aux français contre eux.

Continuez, Législateurs, vos immortels travaux, ne quittez votre poste qu'au moment où tous les tyrans seront anéantis.

REY (agent nat. provisoire).

- (1) B⁴ⁿ, 8 germ. (2^o suppl¹).
- (2) B⁴ⁿ, 8 germ. (2^o suppl¹).
- (3) P.V., XXXIV, 81.
- (4) B⁴ⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl¹).
- (5) P.V., XXXIV, 81. B⁴ⁿ, 5 germ. et 8 germ. (2^o suppl¹) ; M.U., XXXIV, 77 ; C. Eg., n° 585.
- (6) C 298, pl. 1033, p. 39.